Application de la loi Oudin
22 Novembre 2012

La stratégie d'application de la loi OUDIN au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Azzedine BAHOU
Chef de projet relations
Euro Méditerranée

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

L'eau en Méditerranée une ressource capitale

Marseille Provence Métropole se fixe pour objectif, à l'horizon 2020, d'être une métropole capitale de l'Euro-Méditerranée, la gestion de l'eau est un savoir capital:

➔ La population méditerranéenne « pauvre » en eau, c'est-à-dire celle des pays dotés de moins de 1000 m 3/hab/an, **s'élève à 180 millions d'habitants**, dont **60 millions en situation de « pénurie »** (moins de 500 m 3/hab/an). **Vingt millions de Méditerranéens n'ont pas accès à l'eau potable, notamment dans les pays au Sud et à l'Est.**

➔ MPM dispose d'un réel savoir faire en distribution et traitement de

L'eau depuis l'adduction jusqu'au traitement des eaux usées.

➔ MPM peut utiliser ce savoir faire pour consolider sa place de capitale de la Méditerranée en gestion de l'eau.

La loi Oudin permet de réduire le stress hydrique

➔ Agir pour réduire les conflits de l'eau

- L'accès à l'eau est une priorité pour plus de la moitié de l'humanité
- La loi Oudin permet aux collectivités de mener des actions de coopération décentralisée dans un cadre règlementaire.
- Le partage des ressources en eau va générer des conflits majeurs .
- La stabilité en Méditerranée passe par la gestion équitable de l'eau.

Réduire les conflits de l'eau en coopérant

- Les collectivités françaises disposent d'un réel savoir faire en distribution et assainissement de l'eau .
- Les pays concernés sont généralement en stress hydrique.
- La pénurie d'eau est un facteur de conflits entre pays.

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

La loi Oudin avec son aménagement

➔ Le texte d'origine:

- "Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz".

➔ Le texte modifié

- Permet de nouer des coopérations avec EDF et GDF

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Les décisions prises par MPM dans le cadre de la loi Oudin

➔ **Le budget loi Oudin délibéré pour 2012 est de 130K€ :**

✓ **Pré instruction des projets par la DDEAI:**

- Le budget permet uniquement de réaliser trois projets.
- Une enveloppe de 35K€ est envisageable par projet.
- Après validation du projet celui-ci passe en déroulement.

✓ **Déroulement des projets**:

- En fonction de leur nature les projets sont suivis par la DEA
- Choix du partenaire opérationnel du projet
- Suivi des jalons du projet et paiement aux résultats.

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Schéma de fonctionnement d'un projet loi Oudin

Demande des communes MPM

Validation critères loi Oudin

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

PARTENARIAT

Suivi de l'opération et bon à payer à réception

Maitre d'ouvrage labellisé MAE

Commune partenaire au Sud

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Méthodologie de déroulement d'un projet

✓ **Validation des critères d éligibilité par DDEAI :**

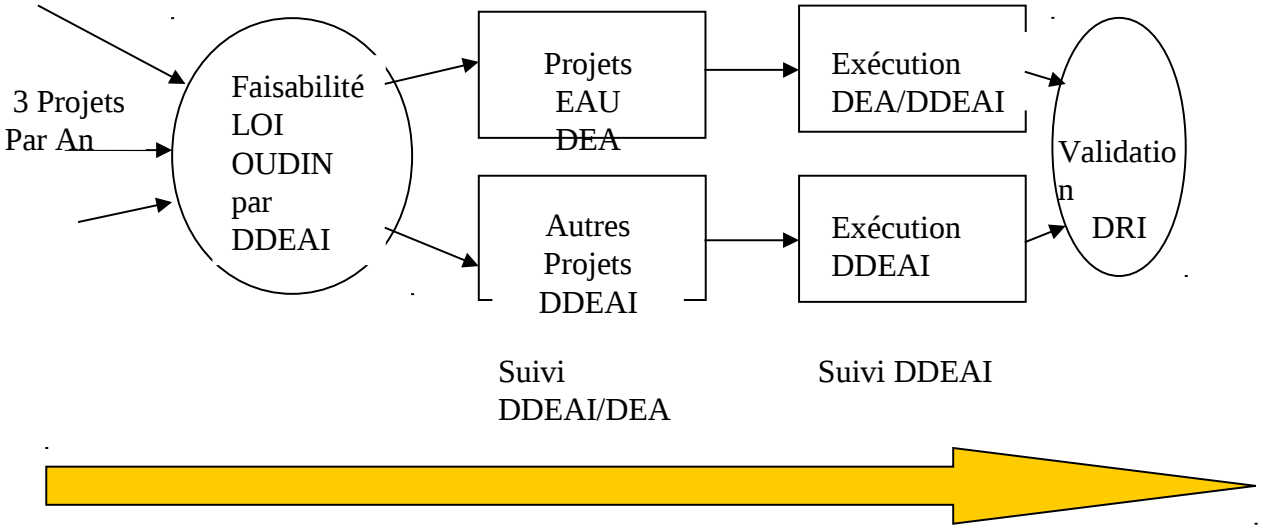

Le budget loi Oudin à MPM

Calculé sur 0,5 % du budget eau assainissement MPM:

➔ **Ce budget représente 130K€ pour 2012**

➔ **Il pourrait être abondé de 130K€ par un partenaire**

➔ **Cela représente 6 actions à 35K€ :**

•	**Phase 1 : 3x 1170€ =**	**3 510 €**
•	**Phase 2 : 3x 35000€ =**	**105 000 €**
•	**Phase 3 : 3x30000€x0,12=**	**12 600 €**
•	**Phase 4 : 3x 3000€=**	**9 000 €**
	Total	**130 110 €**

Total doublé avec la participation d'un partenaire

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Stratégie d'optimisation du dispositif loi Oudin

➔ Utiliser les fond dans un processus durable:

- Avec un budget optimisé de 260K€ par an il sera difficile d'être visible dans le monde de la coopération décentralisée.

- Il faut rechercher un partenaire d'envergure du type EDF via son association Electriciens Sans Frontières.

Utiliser le budget annuel pour un même type d'action :

- lagune eaux usées, formation à l'économie d'eau, traçabilité des forages…
- Répliquer sur l'année la même action de façon a obtenir une économie d'échelle .
- Choisir une thématique d'action par an et la répliquer sur plusieurs pays .

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Merci de votre attention!

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE